

TARIFS 2022-2023

Une inscription au Conservatoire engendre 2 paiements au cours de l'année : les droits d'inscription et les frais de scolarité.

DROITS D'INSCRIPTION (facturés à l'inscription / réinscription)		
Troyens		Non troyens
1 personne	90 €	105 € par personne (tarif non dégressif)
2 personnes *	63 € x 2 = 126 €	
3 personnes *	49 € x 3 = 147 €	
4 personnes et + *	42 € x nombre de personnes	

Le règlement des droits d'inscription peut s'effectuer au comptant en espèces, en chèques, en cartes bancaires ou par prélèvement automatique (4 mensualités). Fournir un RIB. Toute inscription effectuée après le 12 juillet 2022 ne pourra pas bénéficier du paiement échelonné.

* de la même famille.

FRAIS DE SCOLARITÉ ENFANTS (facturés en novembre)		
PARCOURS DIPLÔMANT	troyens	non troyens
	Chaque discipline <i>(dominante, formation musicale, musique de chambre, analyse, théâtre, poésie, ...)</i>	74 €
Chaque discipline collective <i>(orchestres, chorale, ...)</i>	33 €	45 €
Chaque discipline complémentaire <i>(déchiffrage piano, batterie, cours théoriques de danse, danse complémentaire, ...)</i>	45 €	55 €
PARCOURS NON DIPLÔMANT :		
Parcours Personnalisé de Formation (P.P.F.) ou Hors Coursus (H.C.)		
Chaque discipline	55 €	70 €
Chaque pratique collective <i>(orchestres, percussions africaines, ...)</i>	45 €	55 €
Chaque pratique complémentaire	45 €	55 €
Élèves en COP Auditeurs	55 €	70 €

FRAIS DE SCOLARITÉ ADULTES (= non scolarisés - facturés en novembre)		
PARCOURS DIPLÔMANT		
Chaque discipline <i>(dominante, formation musicale, musique de chambre, analyse, théâtre, poésie, ...)</i>	96 €	120 €
Chaque discipline collective <i>(orchestres, chorale, ...)</i>	45 €	60 €
Chaque discipline complémentaire <i>(déchiffrage piano, batterie, cours théoriques de danse, danse complémentaire, ...)</i>	60 €	74 €
PARCOURS NON DIPLÔMANT ADULTES : P.P.F. ou Hors Coursus		
Chaque discipline	70 €	90 €
Chaque pratique collective <i>(orchestres, percussions africaines, ...)</i>	60 €	74 €

Le règlement des frais de scolarité peut s'effectuer au comptant (espèces, chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, carte bancaire) ou par prélèvement automatique en 6 mensualités. Fournir un RIB.

TARIFS PRÊT D'INSTRUMENT
Caution et location : se renseigner auprès du secrétariat.